

VILLE DE MORHANGE
PRIX LITTÉRAIRE
« Odette MASSFELDER »
Écriture d'une Nouvelle

Le prix Littéraire de la ville de Morhange est placé sous la responsabilité de la Municipalité et de la Médiathèque plus particulièrement. Nous tenons par le choix de son nom, à rendre un hommage à Madame Odette MASSFELDER qui fut la Présidente des « Amis du Livre », association qui oeuvra au sein de la Médiathèque de Morhange.

Un comité de lecture présidé par Madame Jocelyne BOUR est chargé de l'organisation du prix et de l'adoption du règlement qui suit :

1. Intitulé :

Ville de Morhange - Prix Littéraire « Odette MASSFELDER » - Écriture d'une Nouvelle

2. Conditions d'inscription :

- ❖ Le prix est ouvert à tous, sans distinction d'âge, de nationalité ou de résidence ;
- ❖ Les membres du comité de lecture ne peuvent participer au prix ;
- ❖ Le droit de participation est de 6 euros (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public) ;
- ❖ Le lauréat ne pourra concourir l'année suivante.

3. Présentation des textes :

- ❖ Il s'agit, pour les candidats, de présenter, conformément au présent règlement, une seule nouvelle ;
- ❖ Le choix du sujet est libre ;
- ❖ Chaque texte présenté sera rédigé en français, dactylographié, expédié en trois exemplaires. Il comprendra environ 40 lignes par page et ne devra pas excéder six pages ;
- ❖ Les insertions de photos dans les textes sont à éviter ; Ni le nom, ni l'adresse de l'auteur ne devront être portés sur le texte. En revanche, sur chaque feuille du texte, en haut à droite, l'auteur portera une lettre et un chiffre au choix (exemple : M/2) ;
- ❖ Cette lettre et ce chiffre (la devise) seront reproduits sur une enveloppe fermée dans laquelle figureront le nom et l'adresse de l'auteur ainsi que le titre du texte.

4. Modalités d'envoi :

L'envoi doit contenir :

- Le texte en trois exemplaires ;
- Une enveloppe portant la devise ;
- Le titre de paiement (à l'ordre du Trésor Public de la Ville de Morhange).

Les envois doivent être adressés à :

Madame la Présidente Jocelyne BOUR - Ville de Morhange – Médiathèque –
Rue Leclerc – 57 340 MORHANGE

5. Récompenses :

- Le 1^{er} prix est d'un montant de 1 000 euros – Le 2^e prix est d'un montant de 300 euros.
- La remise des prix se fera au mois d'octobre 2010.

6. Date limite d'envoi :

Les envois doivent parvenir à Madame la Présidente à partir du 15 Octobre 2009 et ce jusqu'au 31 août 2010.

7. Internet :

Le règlement du concours, le texte primé pourra être consulté sur :

Adresse internet : www.morhange.fr/1fr/2asso_loisirs/c_mediathèque.htm

Chaque participant s'engage à accorder aux organisateurs la liberté de diffuser son texte sur internet.

En cas de désaccord, l'auteur devra joindre à son envoi une lettre manuscrite précisant son refus.